



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15
 Nombre de Conseillers en exercice : 15
 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle du conseil de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Georges DUQUESNE ; Joëlle MASSA ; Laurence ALGOUD ; Romain SIMONET ; Pierrick PINET ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Jean-Michel AUBERT ; Patricia BONNOT

ABSENTS EXCUSÉS : Freddy MARTIN (pouvoir à François BROCARD) Pascale DARDIER (pouvoir à Philippe BERNA)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Date de la convocation : 2 juillet 2021

Secrétaire de séance : Annette GUEYDAN

1. Décisions modificatives au Budget Général (M14) :

Monsieur Philippe BERNA indique que le budget général 2021, conformément à la demande de la Trésorerie, doit être modifié en section de fonctionnement et /ou d'investissement, pour :

- Passer du chapitre 040 (Fonctionnement) au 041 (Investissement) l'opération d'ordre budgétaire « dons & legs » pour l'opération de restauration de l'Eglise Saint Géraud.
- Passer de l'article 2313 (chapitre 041) à l'article 21318 (chapitre 041) l'opération d'ordre budgétaire « frais d'études et d'insertion suivis de réalisations » qui concernent l'opération de mise en accessibilité de la salle polyvalente. L'article 2313 correspondant à des immobilisations en cours et le compte 21318 à des immobilisations achevées et donc amortissables.
- Reprendre l'affectation de résultat suite à une erreur en lien avec les restes à réaliser.
- Abonder l'opération 338 (création du Columbarium) pour solder l'opération.

Il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n° 1 – Dons et Legs de 040 à 041 pour l'opération de restauration de l'Eglise saint Géraud :

Objets : DONSET LEGSDE 040 A 041

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (040) : Autres bâtiments publics	-100 000,00	10251 (040) : Dons et legs en capital	-100 000,00
21318 (041) : Autres bâtiments publics	100 000,00	10251 (041) : Dons et legs en capital	100 000,00
	0,00		0,00
Total Dépenses		Total Recettes	0,00

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 026-212602890-20210708-DELIB1CM080721-DE

Décision modificative n° 2 – Frais d'études ou d'insertion du 2313 au 21318 (ad

Objets : FRAISETUDES OU INSERTION du 2313 au 21318

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (041) : Autres bâtiments publics	23 106,46	2031 (041) : Frais d'études	23 106,46
21318 (041) : Autres bâtiments publics	5 098,06	2031 (041) : Frais d'études	-23 106,46
2313 (041) : Constructions	-23 106,46	2033 (041) : Frais d'insertion	-5 098,06
2313 (041) : Constructions	-5 098,06	2033 (041) : Frais d'insertion	5 098,06
	0,00		0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Décision modificative n° 3 – Reprise affectation de résultat :

Objets : REPRISE AFFECTATION RESULTAT

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2312 (23) - 334 : Agencements et aménageme	196 529,70	001 (001) : Excédent d'investissement repor	596 529,70
2313 (23) - 342 : Constructions	200 000,00		
2315 (23) - 312 : Installation, matériel et ou	200 000,00		
	596 529,70		596 529,70
Total Dépenses	596 529,70	Total Recettes	596 529,70

Pour mémoire :

- ⇒ Opération 334 = Montmartel
- ⇒ Opération 342 = Aménagement du parking de la Gare
- ⇒ Opération 312 = Rénovation de « l'appartement »

Décision modificative n°4 – Abondement opération 338 pour la création du COLUMBARIUM :

Objets : ABONDEMENT OPERATION 338

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 310 : Frais d'études	-300,00		
2128 (21) - 338 : Autres agencements et am	300,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Pour mémoire :

- ⇒ Opération 310 = Etudes Maîtrise d'œuvre

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 026-212602890-20210708-DELIB1CM080721-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ***DÉCIDE des modifications budgétaires (M14) comme exposé ci-avant,***
- ***MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.***

Fait à SAILLANS, le 8 juillet 2021



Le Maire,
François BROCARD

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle du conseil de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Georges DUQUESNE ; Joëlle MASSA ; Laurence ALGOUD ; Romain SIMONET ; Pierrick PINET ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Jean-Michel AUBERT ; Patricia BONNOT

ABSENTS EXCUSÉS : Freddy MARTIN (pouvoir à François BROCARD) Pascale DARDIER (pouvoir à Philippe BERNA)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Date de la convocation : **2 juillet 2021**

Secrétaire de séance : Annette GUEYDAN

2 – Changement d'affectation d'une subvention

Au cours du Conseil Municipal du 9 novembre 2018, une demande de subvention avait été adressée au Conseil Départemental pour une scène de spectacle place de la République.

La commune avait pour projet la réalisation d'une scène de spectacle démontable qui devait être mise en place lors des festivités sur la rampe d'accessibilité du bâtiment de la salle polyvalente et de la Poste.

A cet effet, une subvention de 5 760 € a été attribuée par le Conseil Départemental pour une dépense globale estimée à 19 200 € HT.

Ces travaux n'ayant pas été réalisés et la subvention ayant d'ores et déjà été perçue à hauteur de 80 % de la somme attribuée, il convient, en accord avec le Conseil Départemental, de procéder à la réaffectation de cette subvention pour un autre projet, à savoir : le remplacement des fenêtres et la pose de volets roulants de l'aile Est de la mairie en vue de l'amélioration énergétique du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ACCEPTE la réaffectation de cette subvention

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

Fait à SAILLANS, le 08 juillet 2021



Le Maire,
François BROCARD

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle du conseil de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Georges DUQUESNE ; Joëlle MASSA ; Laurence ALGOUD ; Romain SIMONET ; Pierrick PINET ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Jean-Michel AUBERT ; Patricia BONNOT

ABSENTS EXCUSÉS : Freddy MARTIN (pouvoir à François BROCARD) Pascale DARDIER (pouvoir à Philippe BERNA)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Date de la convocation : 2 juillet 2021

Secrétaire de séance : Annette GUEYDAN

3. Attribution d'une indemnité aux élus de l'opposition :

Par délibération en date du 25 aout 2020, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité des suffrages exprimés des membres présents et représentés, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints ainsi que des conseillers municipaux délégués.

Aussi et pour tenir compte de l'engagement des élus de la liste « S'engager ensemble pour Saillans » au sein des différentes commissions et de leur investissement dans plusieurs domaines d'activités, il est proposé d'attribuer une indemnité équivalente aux autres conseillers municipaux, comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération à compter du 8 juillet 2021.

Pour rappel, il avait été précisé que pour une commune de 1297 habitants (recensement 2019) le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé de droit, à 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1 027), le maire ayant décidé de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité.

Le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027).

Soit au total : 51.6% pour le maire et 19.8% x 4 adjoints = 130.8 %

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des

indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice, celle-ci s'élève à 5087.34 €.

A cet effet, le montant des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux avait été défini dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale de la manière suivante :

Maire : 24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
1er adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
2ème adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
3ème adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
4ème adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Conseillers municipaux délégués : 4.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (non cumulable avec l'indemnité perçue en qualité de conseiller municipal sans délégation) ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés municipaux n°136, 137, 138 portant délégations de fonctions à Madame Florence PILLANT, Madame Patricia BONNOT, Monsieur André ODDON, conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITEÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés MOINS 1 ABSTENTION

- **DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers municipaux ayant reçu délégation de fonction comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération à compter du 8 juillet 2021,**
- **DÉCIDE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,**
- **DÉCIDE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAILLANS, le 8 juillet 2021



Le Maire
François BROCARD

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Annexe à la délibération du 8 juillet 2021

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Titre	Nom	Prénom	Délégation	Montant indemnité brut	Indice Majoré	Indice Brut	Taux
M	BROCARD	François	Maire	933,46	830	1027	24%
			Total indemnité Maire	933,46			
Mme	BALDERANIS	Dominique	1ère adjointe Ecoles/Social	466,73	830	1027	12,00%
M	BERNA	Philippe	2ème adjoint Finances / Economie/Tourisme / Agriculture	350,05	830	1027	9,00%
Mme	GUEYDAN	Annette	3ème adjointe Associations/Culture-Patrimoine/ Sports Jeunesse	350,05	830	1027	9,00%
M	MARTIN	Freddy	4ème Adjoint Sécurité / Travaux / Urbanisme/Ecologie	350,05	830	1027	9,00%
M	DUQUESNE	Georges	Travaux / Sécurité	175,02	830	1027	4,50%
Mme	MASSA	Joëlle	Associations/Culture-Patrimoine / Social	175,02	830	1027	4,50%
Mme	DARDIER	Pascale	Tourisme / Associations	175,02	830	1027	4,50%
Mme	ALGOUD	Laurence	Agriculture / Social	175,02	830	1027	4,50%
M	AUBERT	Jean Michel	Finances /Economie/Travaux	0,00	830	1027	0,00%
M	SIMONET	Romain	Sports / Jeunesse /Culture-Patrimoine	175,02	830	1027	4,50%
M	PINET	Pierrick	Sports/ Jeunesse / Agriculture / Culture-Patrimoine / Travaux	175,02	830	1027	4,50%
M	ODDON	André	Travaux /Urbanisme	175,02	830	1027	4,50%
Mme	PILLANT	Florence	Social	175,02	830	1027	4,50%
Mme	BONNOT	Patricia	Ecoles	175,02	830	1027	4,50%
			Total Indemnité Conseillers Municipaux	3092.06			103,5%
			Total Indemnité	4025.52			

